

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Nouvelle-Aquitaine**

Service de l'Environnement Industriel,  
Site de Limoges  
Département énergie, sol, sous-sol  
Division mines et après-mines uranium

Limoges, le

**15 NOV. 2019**

Madame la Préfète de la Creuse  
Préfecture de la Creuse  
4 place Louis Lacrocq  
23000 Guéret

**Objet :** Rapport d'inspection du site minier de Montagaud à Roches

Site :	site minier de Montagaud, commune de Roches (23)
Date de l'inspection	4 novembre 2019

Situation administrative	Mines à ciel ouvert et travaux miniers souterrains de 1957 à 1966 - 71 T d'uranium produit Police des mines effective (arrêt des travaux non effectué) Exploitant : Compagnie Française de Mokta (CFM), Propriétaires des terrains : CFM et privé
--------------------------	--

Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Creuse (2008), - Rapport de l'inspection du 07/08/2014 - Rapport des contrôles inopinés du 07/04/2017
-------------------------	---

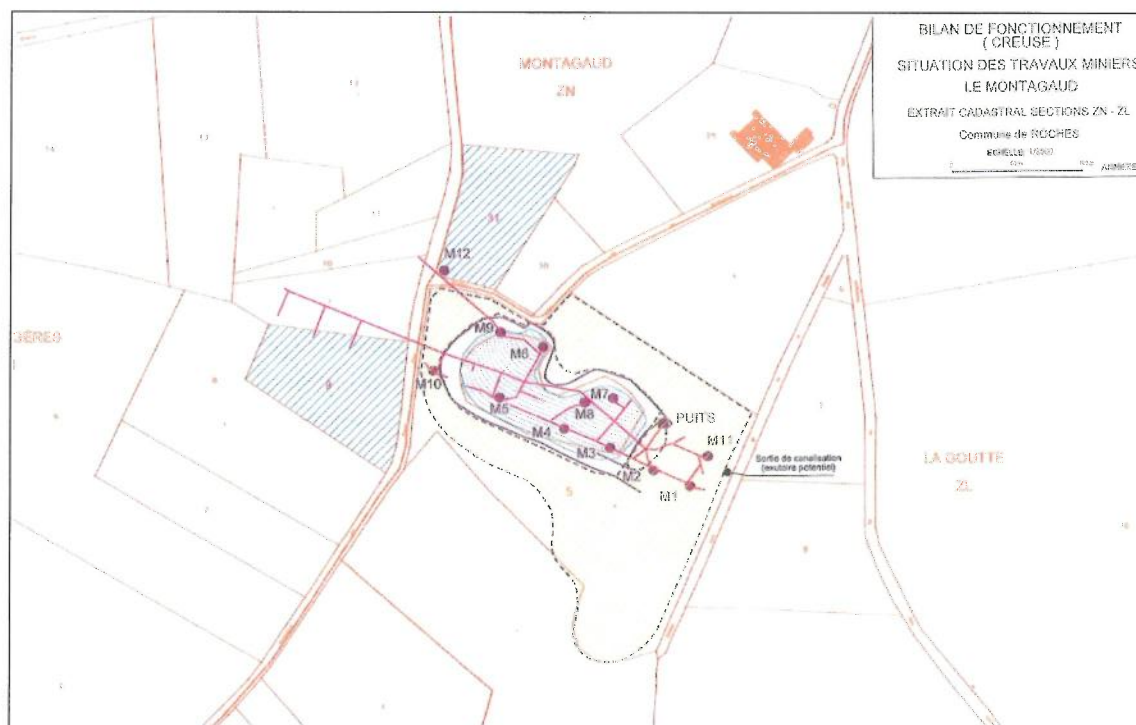
Dans le cadre de son plan pluriannuel d'inspection, la division mines et après-mines uranium procède à l'inspection des anciens sites miniers uranifères toujours sous police des mines. La fréquence d'inspection dépend de la taille et des enjeux de chaque site. Pour le site de Montagaud qui comporte une mine à ciel ouvert (MCO) en eau, la fréquence d'inspection est de 5 ans.

L'objectif de l'inspection de 2019 est de constater l'état du site et de faire le point depuis la précédente inspection du 07/08/2014.

## **I – Présentation du site de « Montagaud »**

L'ancien site minier du Montagaud est localisé à 3,2 km au nord-ouest du Bourg de Roches. Il occupe une surface d'environ 4,5 hectares. Le hameau le plus proche est celui du Montagaud, à 450 m au N. L'exploitant n'est pas propriétaire des terrains, qui appartiennent à un propriétaire privé.

Le site a fait l'objet d'une exploitation par travaux miniers souterrains (TMS) et mine à ciel ouvert (MCO) entre septembre 1957 et décembre 1966. Il n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'arrêt des travaux et est par conséquent sous police des mines.

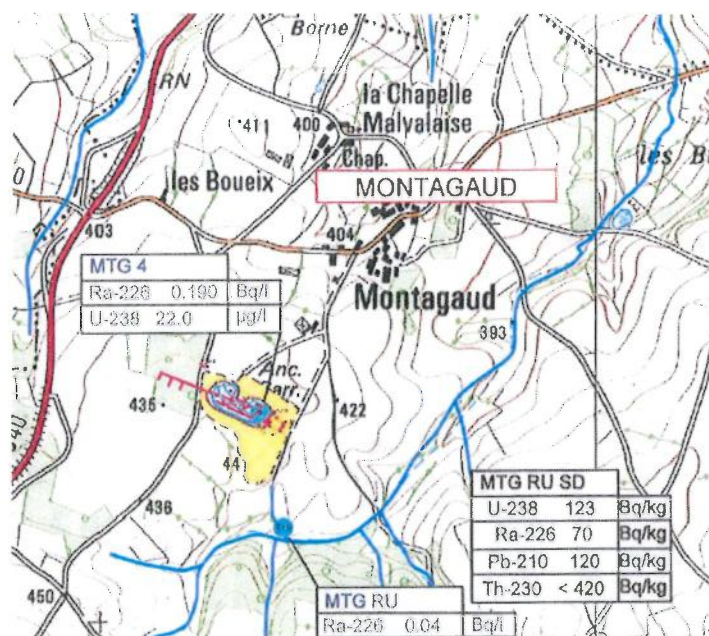


*Site sur fond cadastral (bilan de fonctionnement 2008)*

Le bilan de fonctionnement des anciens sites miniers de la Creuse réalisé par Areva en 2008 fait état de mesures réalisées dans les eaux de la MCO et dans les eaux surface (ruisseau du prébourgnon) en aval du site.

Le site a fait l'objet en 2012 d'une visite dans le cadre des contrôles de second niveau réalisés par l'IRSN sur les sites miniers uranifères de Creuse, qui n'a pas soulevé de problématique particulière (confirmation des données du bilan de fonctionnement). En

particulier, les mesures réalisées dans les eaux sont caractéristiques d'eaux superficielles en milieu granitique et ne semblent pas présenter de marquage particulier qui pourrait être imputé au site.



Localisation du site et des lieux de prélèvement sur fond IGN (BdF 2008)

## **II – Suites de l'inspection du 7/08/2014 et des contrôles inopinés du 07/04/2017**

L'inspection du 7/08/2014 a permis de s'assurer de la présence et du bon état de la clôture autour de la MCO en eau demandée lors de l'inspection de 2010. L'exutoire de surverse de la MCO vers le fossé et le montage M12 (le seul situé à l'extérieur de la clôture) n'ont pas pu être localisés du fait d'une importante végétation. Aucune demande n'a été formulée suite à cette inspection.

Le site a également fait l'objet de l'action de contrôles inopinés sur les eaux, menée en Creuse en 2017. Aucun écoulement n'a été observé en provenance du site minier le jour des contrôles, l'affluent rejoignant le ruisseau le Prébourgnon étant à sec. Les résultats des mesures dans l'environnement proche du site montrent l'absence d'influence minière sur les eaux du ruisseau Le Prébourgnon (cf fiche détaillée des mesures dans le rapport du 07/07/2017).

## **III – Visite du 4 novembre 2019**

Les contrôles radiométriques réalisés à l'aide d'un scintillomètre SPP $\gamma$  montrent des valeurs comprises entre 220 et 950 c/s sur le site, pour un bruit de fond de l'ordre de 130 c/s.

L'inspection a constaté le niveau relativement bas de l'eau dans la MCO et l'absence de surverse à cause de la sécheresse et de l'usage d'eau de la MCO sur la période.



*Niveau d'eau abaissé d'environ 60 cm par rapport au niveau usuel dans la MCO*

Madame la Maire de Roches confirme l'usage de pompage de l'eau de la MCO par une dizaine d'agriculteurs alentours pour abreuvement des bêtes. La dernière période de sécheresse sévère de cet été a confirmé que ce pompage est indispensable pour eux et qu'ils souhaitent pouvoir continuer à en bénéficier.

L'exploitant annonce que le dossier d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) est en cours de finalisation, avec un dépôt envisagé début 2020. Dans ce cadre, l'inspection attend notamment la démonstration que l'usage de l'eau à des fins d'abreuvement des bêtes est possible (calcul de la DTI pour l'aspect « potabilité radiologique » et analyses de l'eau de la MCO sur les paramètres à prendre en compte conformément au guide « État des lieux des pratiques et recommandations relatives à la qualité sanitaire de l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage » de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/system/files/ALAN2008sa0162Ra.pdf> L'ARS étant consultée dans le cadre du DADT, les données disponibles doivent permettre une analyse du dossier.

DEMANDE N°1 : transmettre les analyses récentes de l'eau de la MCO (réalisées dans le cadre du DADT) pour le 31/12/2019



DEMANDE N°2 : le cas échéant, compléter les analyses sur les paramètres manquants avant le dépôt du DADT.

**COPIES** : CFM, Mairie de Roches, ARS23, DDCSPP23